

Date de convocation : 29/02/2020

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres absents excusés : 3

Nombre de membre absent : 1

Le 06/03/2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal de Vuillafans dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en lieu habituel, sous la présidence de Gérard QUETE, Maire.

Membres présents : Gérard QUETE, Isabelle GASSER BIZE, Claude CURIE, Joël EME, Bernard WOZNY, Bernard CARDEUR, Rémi JEANNINGROS, Sylvie PERRET-GENTIL Colette THERAGE, Michelle HOUSER

Membres excusés : Michel BOURQUIN, Michel MINARY, Adrien ROMAIN,

Membre absent : Adeline CHEVENEMENT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00.
Claude CURIE est nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence est observé en mémoire de M. Michel MINARY DCD le 2 mars 2020.

Le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du 31/01/2020.

1) - Demande d'autorisation d'ouverture de crédits d'investissements pour 2020

M. le Maire demande d'engager, Liquider et de mandater en 2020 avant le vote des budgets, les dépenses d'investissements nécessaires, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets communaux, eau et assainissement au titre de l'exercice 2019. Soit pour :

- Budget communal : 5700 € au chapitre 21 et 11300€ au chapitre 23
- Budget eau : 1200€ au chapitre 23 et 325€ au chapitre 21
- Budget assainissement : 3300€ au chapitre 23 et 0 € au chapitre 21.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

2) - Modification du tarif de concession du cimetière.

M. Claude CURIE explique au conseil, que suite à l'inventaire complet des concessions du cimetière, il serait souhaitable de pratiquer un tarif au mètre carré afin de faciliter le calcul lors du renouvellement de concession, le tarif actuel de 250,00 euros les 2,40 m² n'est pas adapté. Il faut savoir que le cimetière possède des surfaces de : 2 mètres carrés, 2,40 mètres carrés, 3 mètres carrés, 3,95 mètres carrés. Il propose un tarif de 110,00 euros le mètre carré, après un tour de table, le conseil accepte la proposition à l'unanimité des membres présents.

3) – Re conduite du troupeau conservatoire sur les versants nord de Vuillafans- Echevannes

Accord sur la poursuite de l'accueil du troupeau conservatoire par le C.E.N. en 2020.

Le troupeau qui a été installé de juin 2019 à septembre 2019 a prouvé que cette opération est efficace en terme de nettoyage des surfaces sur lesquelles il a été installé, que les animaux se sont bien adaptés à l'environnement et à type de végétaux disponible. Le Conservatoire des Espaces Naturels demande si la commune est favorable à la poursuite de cette opération pour la saison 2020 et en cas de réponse positive, le C.E.N. demande une participation de 500€ (sur un budget total de 61 800 euros) identique à celle de 2019. Autorisation est demandée au conseil pour débloquer cette subvention sur le budget 2020.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour cette proposition et accorder une subvention de 500.00€ pour l'exercice 2020 au Conservatoire des Espaces Naturels de Franche Comté

4) – Ventes de parcelles A770-773-775 à Monsieur Veignie

M. Le maire fait savoir que Monsieur Veignie accepte le prix de 1 € le mètre carré pour les parcelles **A770-773-775** d'une surface totale de 82.94 ares qui représentent la somme totale de 8 294.00 € net vendeur. Le maire demande l'autorisation de signer l'acte notarié de cession dans ces termes. Le conseil donne son autorisation à l'unanimité des membres présents.

5) – Terminal de paiement pour le camping

Suite à l'avis favorable de la Trésorerie d'Ornans, pour que la régie de recette du camping de Vuillafans soit équipée d'un TPE, M. le Maire a sollicité, la société J.D.C. auprès de laquelle nous louons la caisse enregistreuse, pour la location d'un terminal de paiement.

Un devis a été produit, proposant un appareil fixe loué pour une durée de six mois au prix de 240.00€. Ce tarif incluse l'installation /formation, l'assistance technique téléphonique, l'échange standard de l'appareil à J+1ouvré, la solution carte SIM multi-opérateurs, les communications GPRS illimitées. Le conseil donne son autorisation à l'unanimité des membres présents.

6) – Nomination au poste de suppléant à la régisseuse de recette du camping-gîte municipal

M. Le Maire demande une réflexion quant à la nomination du suppléant et à la régie de recettes du camping. Le premier choix n'étant pas en adéquation avec les contraintes du service, aucune responsabilité d'encaissement présence indispensable durant les absences de la régisseuse titulaire, entretien des sanitaires et accueil des arrivants.

7) – R.G.D.P. - Protection des Données Personnelles

Suite à l'audit sur la protection des données personnelles, il est nécessaire de compléter sur la page d'accueil du site « www.vuillafans.fr » la prise en compte de la protection des données personnelles des visiteurs du site.

Un devis a été demandé au créateur du site le devis 20200301-45 est proposé pour la somme de 117.72 € pour la modification légale exigée.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à accepter ce devis en l'état.

8) – Dossier de reconstruction de la Tombe Famille RAILLARD.

M. Le Maire a fait une nouvelle recherche de tarif de la pierre tombale à renouveler. Un devis moins élevé est proposé par l'entreprise PREVITALI pour la somme de 1450.00€ TTC réalisant une économie de 208.50€, pour la même prestation. Le

conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents pour que M. le Maire signe ce devis.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance.

Le Maire
Gérard QUETE

BOURQUIN Michel	CARDEUR Bernard	CHEVENEMENT Adeline	CURIE Claude	EME Joël
GASSER-BIZE Isabelle	HOUSER Michelle	JEANNINGROS Rémi	MINARY Michel	PERRET-GENTIL Sylvie
QUETE Gérard	ROMAIN Adrien	THERAGE Colette	WOZNY Bernard	